

Les effectifs salariés ne retrouvent toujours pas leur niveau d'avant crise en Bourgogne-Franche-Comté

Le retour à une activité « normale » s'est poursuivi au cours de l'été 2021 avec la levée de la plupart des contraintes liées à la situation sanitaire. Dans ce contexte, les effectifs salariés privés en Bourgogne-Franche-Comté ont continué leur croissance mais à un rythme inférieur au trimestre précédent (+ 0,2 % au troisième trimestre 2021 contre + 0,6 % au trimestre précédent).

Les hausses d'effectifs salariés constatées sur les trois premiers trimestres de l'année 2021 en région ne permettent pas de compenser les pertes de l'année 2020. Ainsi, les effectifs salariés de la région ne retrouvent toujours pas leur niveau d'avant crise (- 3 200 postes depuis fin décembre 2019). La Bourgogne-Franche-Comté est la seule région française encore dans ce cas.

Les résultats du troisième trimestre 2021 sont positifs dans la région mais restent inférieurs au niveau national. En effet, les effectifs salariés permanents progressent de + 0,2 % et ceux de l'intérim de + 0,5 % contre respectivement + 0,5 % et + 1,6 % en France.

Au niveau des effectifs permanents, la hausse de ce trimestre est portée par le **secteur tertiaire** qui gagne 1 440 emplois en région. Ils progressent de + 0,3 % dans les services hors intérim et de

+ 0,5 % dans le commerce en région contre respectivement + 0,7 % et + 0,4 % en France. Après un deuxième trimestre 2021 particulièrement dynamique dans l'hébergement-restauration, le troisième trimestre reste positif mais dans une moindre ampleur. Le secteur ne retrouve pas encore son niveau d'avant crise (- 1 000 postes sur la période de crise). Depuis le début de la crise, les effectifs salariés dans le tertiaire ont toutefois augmenté de + 3 020 postes.

Alors que le secteur de la **construction** a été assez peu impacté par la crise sanitaire, les effectifs salariés dans le secteur affichent une baisse ce trimestre qui reste contenue (- 0,2 %). Sur la période de crise, le bilan reste largement positif (+ 1 780 postes).

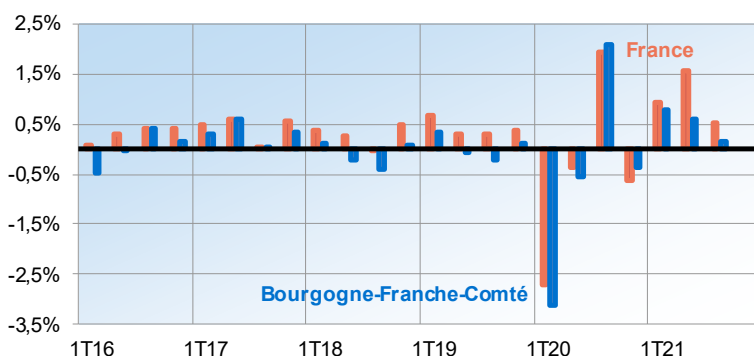
Dans **l'industrie**, les pertes de ce trimestre (- 400 postes) viennent s'ajouter à celles enregistrées depuis plusieurs années. Au final, le secteur perd 2,8 % de ses postes en région pendant la crise (contre - 1,7 % en France).

Ce trimestre, la hausse des effectifs salariés est portée par les quatre départements de l'ex-Bourgogne, les quatre départements de l'ex-Franche-Comté affichant une baisse.



* HI = hors intérim

La hausse des effectifs salariés se poursuit ce trimestre



Source : Urssaf

Evolution des effectifs salariés et de la masse salariale (y compris prime exceptionnelle de pouvoir d'achat) ⁽¹⁾

		Niveau 2021 T2	Évolution trimestrielle (%)					Évol. annuelle (%) 2020 T2	Évol. annuelle (%) 2019 T4
			2020 T3	2020 T4	2021 T1	2021 T2	2021 T3		
Bourgogne	Effectifs salariés *	395,4	+2,0	-0,4	+0,8	+0,8	+0,6	+1,8	+0,4
Franche-Comté	Effectifs salariés *	271,7	+2,3	-0,3	+0,7	+0,3	-0,4	+0,3	-1,8
Bourgogne	Effectifs salariés *	667,1	+2,1	-0,4	+0,8	+0,6	+0,2	+1,2	-0,5
Franche-Comté	Masse salariale (M)	4 809,8	+20,6	-0,7	+1,6	+1,0	+3,0	+4,9	+1,8
	SMPT (€)	2 417	+18,2	-1,5	+1,5	+0,4	+2,7	+3,1	+2,9
	Effectifs salariés **	18,8	+1,9	-0,6	+0,9	+1,6	+0,5	+2,4	+1,2
France	Masse salariale (Md€)	156,0	+17,7	-1,0	+1,6	+2,2	+3,8	+6,7	+3,8
	SMPT (€)	2 777	+15,0	-1,3	+1,6	+1,0	+2,7	+4,0	+3,1

* en milliers ** en millions

Source : Urssaf

^L Série labellisée par l'Autorité de la statistique publique

(1) Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents. Les salaires incluent la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée par la loi du 21 décembre 2018 portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales. En 2021, la reconduction de la prime annoncée le 15 mars 2021 sera applicable à l'été. Le détail des évolutions des séries par secteurs de la masse salariale y compris prime est disponible sur le site urssaf.org.



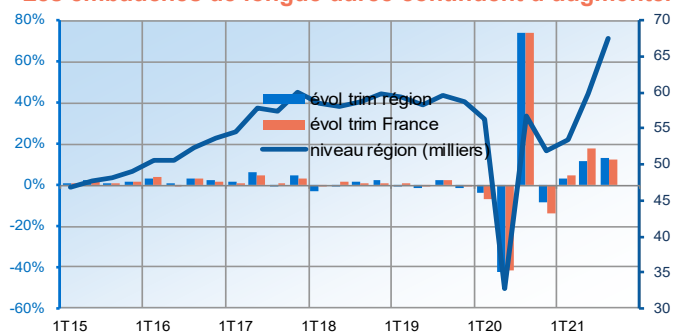
Les effectifs salariés permanents et intérimaires progressent ce trimestre

	Bourgogne-Franche-Comté						France			
	Effectif (milliers)	Évolution en nombre			Évolution en %			Évolution en %		
		2021T3 / 2021T2	2021T3 / 2020 T3	2021T3 / 2019 T4	2021T3 / 2021T2	2021T3 / 2020 T3	2021T3 / 2019 T4	2021T3 / 2021T2	2021T3 / 2020 T3	2021T3 / 2019 T4
Services (hors intérim)	307	+ 910	+ 4 580	+ 1800	+ 0,3	+ 1,5	+ 0,6	+ 0,7	+ 2,8	+ 0,8
Industrie	157	- 400	- 1210	- 4 530	- 0,3	- 0,8	- 2,8	+ 0,1	- 0,0	- 1,7
Commerce	116	+ 530	+ 1440	+ 1220	+ 0,5	+ 1,3	+ 1,1	+ 0,4	+ 1,7	+ 1,0
Construction	52	- 90	+ 1470	+ 1780	- 0,2	+ 2,9	+ 3,5	- 0,2	+ 2,8	+ 4,5
Total hors intérim	632	+ 950	+ 6 280	+ 270	+ 0,2	+ 1,0	0,0	+ 0,5	+ 2,1	+ 0,7
Intérim	35	+ 160	+ 1450	- 3 490	+ 0,5	+ 4,3	- 9,0	+ 1,6	+ 10,5	- 2,9
Total	667	+ 1 110	+ 7 730	- 3 220	+ 0,2	+ 1,2	- 0,5	+ 0,5	+ 2,4	+ 0,5

Source : Urssaf

Le retour à une activité « normale » entamé à la fin du 2^e trimestre s'est poursuivi au cours de l'été avec la levée de la plupart des contraintes liées à la situation sanitaire. Dans ce contexte plutôt favorable, les embauches de longue durée ont progressé de 11,0 %. Tous les départements voient leur niveau d'embauches de longue durée augmenter ce trimestre. C'est le Doubs qui affiche la progression la plus importante (+ 16,7 %) tandis que la Haute-Saône plus timidement (+ 4,0 %). Cette reprise des embauches est principalement portée par le tertiaire (+ 14,0 % pour les services hors intérim et + 9,3 % pour le commerce). L'industrie et la construction enregistrent des hausses mais plus modérées (respectivement + 4,9 % et + 2,1 %).

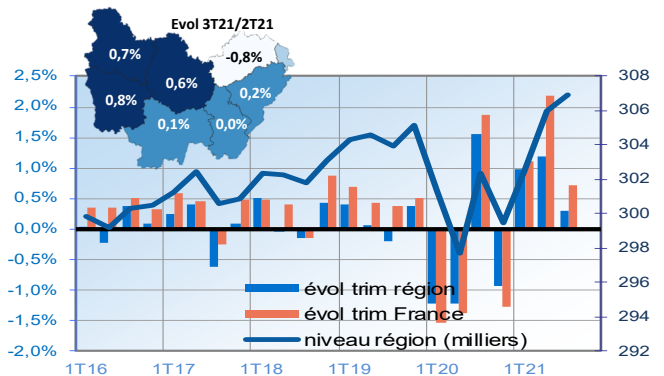
Les embauches de longue durée continuent d'augmenter



Source : Urssaf

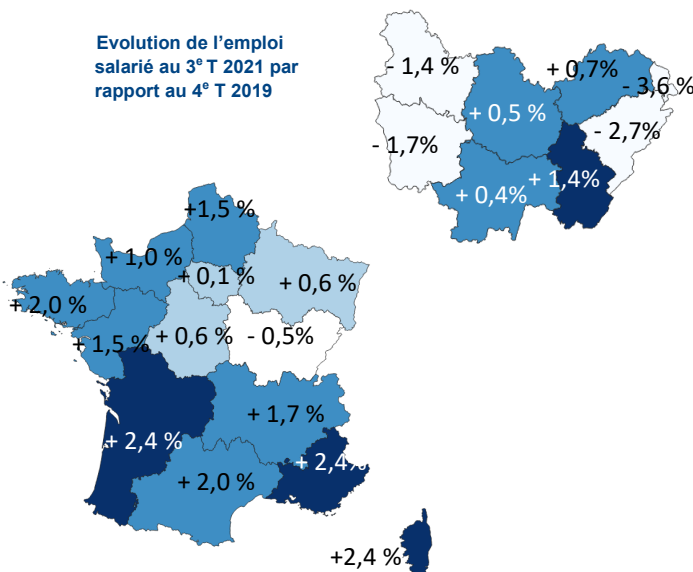
Cette augmentation des embauches dans ce contexte plus favorable n'est pas sans conséquence sur les effectifs salariés permanents de la région qui continuent de progresser (+ 0,2 % contre + 0,6 % au 3^e trimestre). L'intérim en baisse le trimestre précédent repart quant à lui à la hausse (+ 0,5 %). Au total, les effectifs salariés poursuivent leur croissance (+ 0,2 %, soit + 1 115 postes, après + 0,6 % au trimestre précédent) mais sans pour autant retrouver le niveau d'avant crise (- 0,5 % ; - 3 220 postes).

Les services hors intérim poursuivent leur hausse



Source : Urssaf

La région ne retrouve pas son niveau d'effectif permanent d'avant crise.



La conjoncture économique du 3^e trimestre profite nettement aux services hors intérim. En effet, le secteur voit ses embauches de longue durée encore progresser nettement ce trimestre (+ 14,0 % après + 18,2 % au 2^e trimestre). Cette augmentation se répercute immédiatement sur le volume des effectifs salariés qui croît ce trimestre de + 0,3 % (+ 1,2 % au 2^e trimestre). Cette croissance est tout de même inférieure à celle constatée sur le territoire national (+ 0,7 %).

Le troisième trimestre 2021 se caractérise par la disparition des dernières interdictions d'ouvertures pour raisons sanitaires au niveau national. Dans les secteurs des arts-spectacles et activités-récréatives (+ 460 postes) et l'hébergement-restauration (+ 350 postes), les effectifs ont continué de progresser pour retrouver voire dépasser leur niveau d'avant la

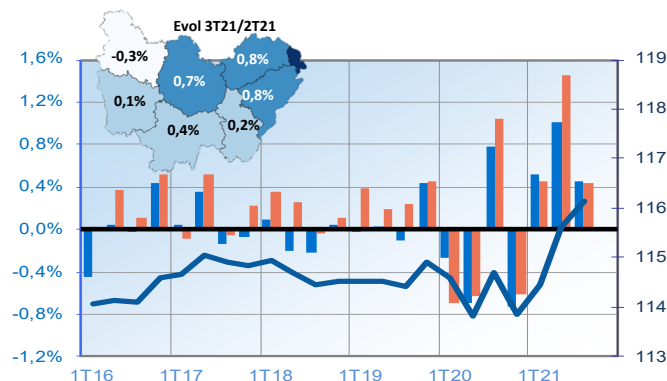


crise sanitaire.

D'autres activités comme les activités juridiques de conseil et d'ingénierie (+ 110 postes) ou encore l'action sociale (+ 180 postes) ont aussi bénéficié de hausses. En revanche, les activités pour la santé humaine (- 260 postes), le transport (- 145 postes) ou encore les activités immobilières (- 60 postes) sont en difficulté. Se faisant, le tertiaire hors intérim progresse de + 0,3 % ce trimestre (+ 910 postes). Les hausses cumulées des effectifs salariés permettent à ce secteur de retrouver un niveau d'emplois supérieur à celui d'avant crise (+ 0,6 %).

La Haute-Saône et le Territoire de Belfort perdent des postes, le Jura stabilise ses effectifs quand les autres départements sont en progression dans ce secteur, même si leurs croissances demeurent significativement différentes (allant de + 0,8 % pour la Nièvre à + 0,1 % pour la Saône-et-Loire).

Le commerce poursuit sa croissance



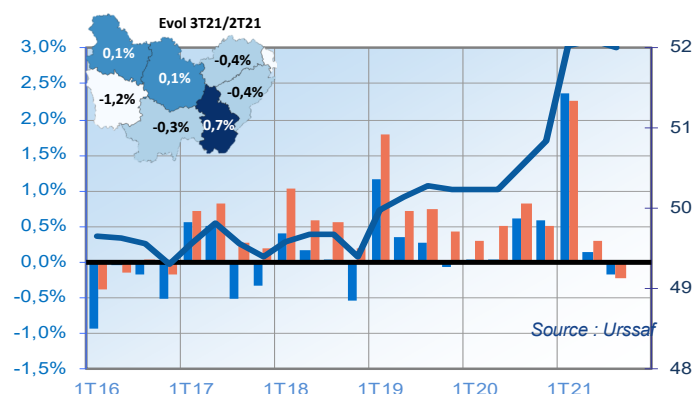
Source : Urssaf

Le nombre d'embauches de longue durée continue d'augmenter ce trimestre (+ 9,3 % après + 10,3 % au deuxième trimestre). Cette augmentation permet aux effectifs salariés de la région de continuer de progresser (+ 0,5 % après + 1,0 %) jusqu'à retrouver leur niveau d'avant crise et de le dépasser (+ 1 230 postes ; + 1,1 % par rapport au quatrième trimestre 2019).

Cette hausse est plus prononcée dans le commerce de gros hors automobiles (+ 0,8 % comme au trimestre précédent) que dans le commerce et réparation d'automobiles (+ 0,4 % après + 0,1 %) alors que dans le commerce de détail, les effectifs sont en baisse ce trimestre (- 0,1 % après + 1,2 %).

Au niveau départemental, on constate des évolutions hétérogènes : si le Territoire de Belfort affiche une belle croissance (+ 1,1 %), l'Yonne est le seul département en baisse (- 0,3 %).

Les effectifs salariés diminuent dans la construction



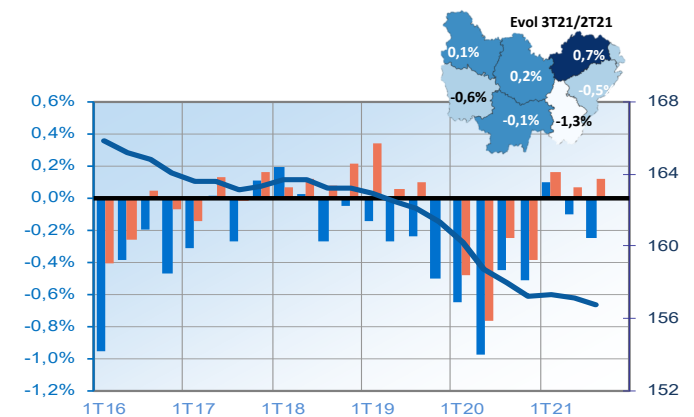
Source : Urssaf

Secteur en croissance depuis plusieurs trimestres malgré la crise sanitaire, la construction voit sa dynamique stopper ce trimestre. Les embauches progressent certes mais très faiblement (+ 2,1 %). Les effectifs salariés se contractent pour la première fois depuis fin 2016 (- 0,2 % ; - 90 postes), tout comme au niveau national (- 0,2 %).

Comme les services hors intérim et le commerce, la construction a résisté à la crise : ses effectifs salariés sont supérieurs au niveau d'avant crise (+ 3,5 %).

Seuls le Jura, la Côte-d'Or et l'Yonne gagnent des postes, les autres départements affichant tous des diminutions comprises entre - 1,2 % et - 0,3 %.

L'industrie poursuit sa chute des effectifs salariés



Source : Urssaf

L'industrie poursuit sa croissance en termes de volume d'embauches depuis un an (+ 4,9 % ce trimestre). Cependant, cette reprise des embauches ne parvient pas à enrayer la baisse des effectifs constatée depuis plusieurs années. Les effectifs salariés de l'industrie sont encore baisse sur le trimestre (- 0,3 %), comme au trimestre précédent (- 0,1 %) contrairement au niveau national (+ 0,1 %).

Les effectifs salariés se replient de 2,8 % par rapport à fin 2019 (- 4 530 postes) contrairement au niveau national (+ 0,1 %). Avec le Centre-Val de Loire (- 3,2 %) et l'Île-de-France (- 2,7 %), la Bourgogne-Franche-Comté fait partie des régions pour lesquelles cette baisse des effectifs est la plus prononcée.

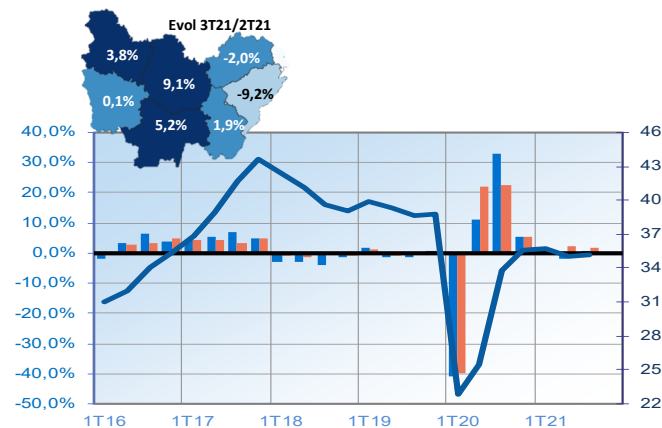
Cette diminution globale résulte d'évolutions contrastées dans les différents secteurs. Les effectifs sont ainsi particulièrement dynamiques au sein des industries agro-alimentaires, du meuble et la réparation de machines (respectivement + 0,9 % et + 0,7 %). Ces deux secteurs totalisent ainsi 300 créations de postes nettes sur le trimestre, après 220 au trimestre précédent.

L'industrie du bois et papier (- 0,4 %, soit - 40 postes) et la fabrication de machines et équipements (- 80 postes, soit - 0,7 %) enregistrent des pertes modérées tandis que la métallurgie (- 5,5 %, soit - 320 postes) et la fabrication de matériel de transports (- 0,9 % soit - 200 postes) sont les deux secteurs qui perdent le plus de postes. Les effectifs de ces trois derniers secteurs baissent de manière continue depuis fin décembre 2019 (respectivement - 8,3 %, - 12,5 %, - 6,9 % depuis décembre 2019).

Le Jura est le département le plus touché (- 1,3 %) tandis que la Haute-Saône progresse (+ 0,7 %).



Les effectifs intérimaires en répit



Source : Urssaf

La baisse de l'emploi intérimaire n'aura duré qu'un trimestre. Les effectifs intérimaires s'accroissent de + 0,5 % (+ 160 postes) ce trimestre après - 1,9 %. Ils demeurent toutefois inférieurs de 9,0 % (- 3 490 postes) à leur niveau d'avant crise.

Cette hausse cumulée à celle dans l'emploi permanent (+ 0,2 %) permet à l'emploi total régional de progresser de + 0,2 % (+ 0,6 % au deuxième trimestre).

Des évolutions hétérogènes parmi les départements

Si les quatre départements de l'ex-Bourgogne enregistrent des progressions, les quatre départements de l'ex Franche-Comté accusent le coup avec une baisse des effectifs.

Sources et méthodologie

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur urssaf.org.

La publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC) et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

Le BRC était rempli par chaque établissement employeur du régime général exerçant son activité en France pour déclarer à l'Urssaf ses cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que ses effectifs salariés. Cette déclaration était mensuelle si l'effectif de l'entreprise était au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil.

La DSN est mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1er janvier 2018. (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). Depuis, les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Urssaf sont progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Urssaf en assure a contrario l'homogénéité.

Les données présentées sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le dernier trimestre.

La chaîne de production Urssaf qui alimente cette publication est mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse Nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- l'Urssaf caisse nationale fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé selon la définition de la DGAPF, hors intérimaires (hors agriculture, hors activités extraterritoriales et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;

- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis à terme de la DSN ;

- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Elle ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limitant l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont ré-estimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément.

La masse salariale correspond à l'« assiette déplafonnée », qui intègre l'en-

semble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée le 21 décembre 2018 n'est donc pas comprise dans cette assiette. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

L'effectif salarié, hors intérimaires est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf. L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi activité.

A partir de la présente publication, l'effectif moyen trimestriel est égal à la moyenne des effectifs moyens mensuels, eux-mêmes calculé comme la demi-somme des effectifs de fin de mois. Il était auparavant calculé à partir des effectifs de fin de trimestre.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Les évolutions trimestrielles (annuelles) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent (ou l'année précédente).

La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) est une formalité obligatoire liée à l'embauche qui doit être effectuée par l'employeur dans les 8 jours précédant l'embauche et adressée à l'Urssaf dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. Dans cette publication, le champ des DPAE porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et entreprises affiliées à la MSA). Le champ du secteur public en ce qui concerne les non fonctionnaires n'est pas pris en compte. Les embauches de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours. Elles sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO).

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale au niveau national, ainsi que celles déclinées par NACE 38 et par région et les séries trimestrielles des DPAE produites au niveau national sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de ces productions aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données. Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme.

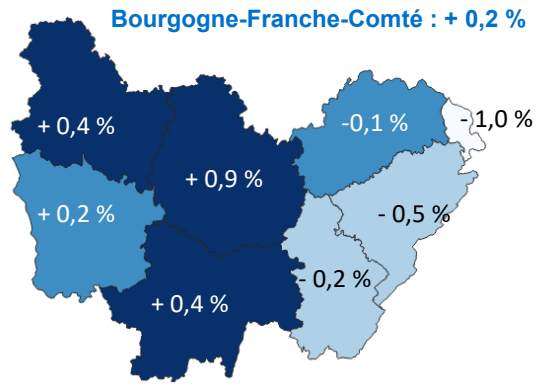


Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.

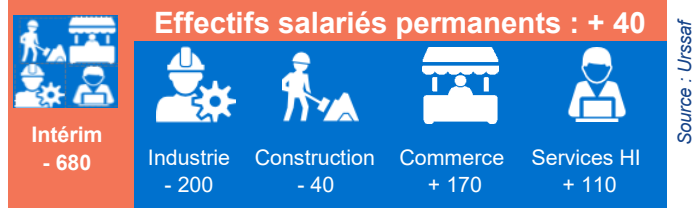


Evolution au niveau des départements de Bourgogne - Franche-Comté



Côte-d'Or : tous les secteurs d'activité en hausse

Doubs : les effectifs salariés se stabilisent



A l'instar du trimestre précédent, la Côte-d'Or voit son nombre d'embauches de longue durée augmenter (+ 11,1 %) dans un ordre de grandeur comparable à celui de la région (+ 11,0 %).

L'impact est immédiat sur les effectifs permanents (+ 0,5 %) et intérimaires (+ 9,1 %) qui progressent ce trimestre. Il en découle une hausse des effectifs salarié (+ 0,9 %) plus forte qu'en région (+ 0,2 %).

Si tous les secteurs d'activité sont en hausse, ce sont le commerce (+ 0,7 %) et les services hors intérim (+ 0,6 %) qui connaissent les plus fortes croissances.

Grâce à cette hausse globale des effectifs salariés, le département dépasse son niveau d'emploi d'avant crise (+ 1,4 %).

La conjoncture économique étant plus favorable aux embauches de longue durée, le Doubs voit son nombre d'embauches augmenter (+ 16,7 %), plus fortement qu'en région (+ 11,0 %).

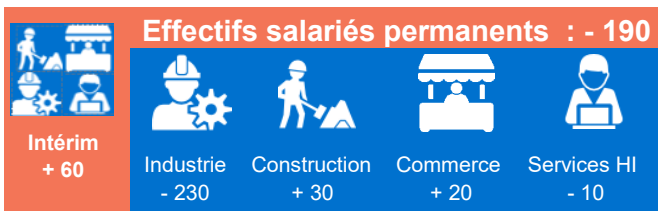
Cette augmentation des embauches ne se répercute pas sur les effectifs permanents qui stagnent tandis que ceux de l'intérimaire continuent de chuter (- 9,2 %) ce trimestre. Au total, les effectifs salariés baissent (- 0,5 %) alors qu'ils sont en hausse (+ 0,2 %) en région.

Le nombre de salariés dans le commerce (+ 0,8 %) et les services (+ 0,2 %) est en hausse tandis qu'il diminue dans l'industrie (- 0,5 %) et la construction (- 0,4 %).

Ainsi, le nombre de salariés dans le Doubs ne retrouve pas son niveau d'avant crise (- 3,1 %).

Jura : les effectifs permanents sont en baisse

Nièvre : les effectifs permanents poursuivent leur reprise



La conjoncture économique étant plus favorable aux embauches de longue durée dans le Jura, le département voit son nombre d'embauches augmenter (+ 7,8 %), même si la hausse est moins marquée qu'en région (+ 11,0 %).

L'impact ne se fait pas ressentir sur les effectifs permanents (- 0,3 %) tandis que les effectifs intérimaires sont en hausse (+ 1,9 %). Il en découle une baisse des effectifs (- 0,2 %) alors qu'ils sont en hausse en région (+ 0,2 %).

La construction (+ 0,7 %) et le commerce (+ 0,2 %) sont en hausse, les services se stabilisent tandis que l'industrie poursuit sa baisse (- 1,3 %).

Malgré la diminution des effectifs salariés ce trimestre, le département parvient à dépasser son niveau d'avant crise (+ 1,2 %).

Comme le trimestre précédent, la Nièvre voit son nombre d'embauches augmenter (+ 12,2 %), mais de manière plus soutenue qu'en région (+ 11,0 %).

Cette augmentation des embauches se répercute sur les effectifs salariés permanents (+ 0,2 %) tandis que ceux de l'intérimaire se stabilisent (+ 0,1 %) ce trimestre. Au total, on note une hausse des effectifs salariés (+ 0,2 %) du même ordre de grandeur qu'en région (+ 0,2 %).

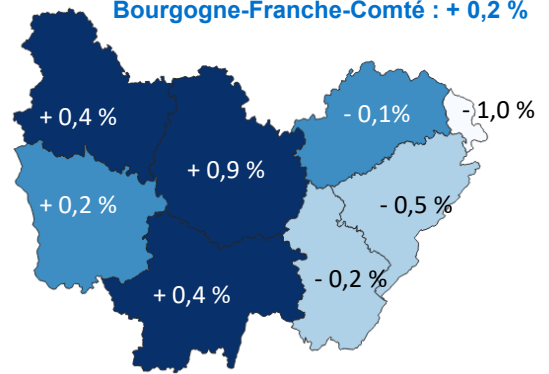
La hausse des services hors intérim (+ 0,8 %) compense les pertes cumulées de l'industrie (- 0,6 %) et de la construction (- 1,2 %).

Malgré ces hausses cumulées, le nombre de salariés nivernais n'atteint pas son niveau d'avant crise (- 1,5 %).



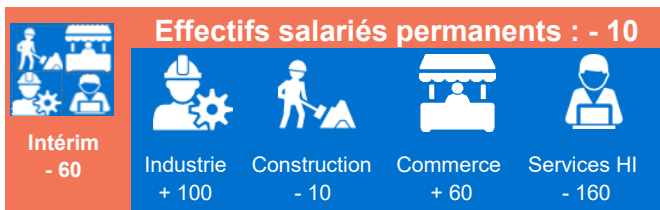
Evolution au niveau des départements de Bourgogne - Franche-Comté

Bourgogne-Franche-Comté : + 0,2 %



Haute-Saône : les effectifs permanents se stabilisent

Saône-et-Loire : le commerce porte les effectifs salariés



Source : Urssaf



Source : Urssaf

La conjoncture économique étant plus favorable aux embauches de longue durée, la Haute-Saône voit son nombre d'embauches augmenter (+ 4,0 %), mais de manière moins soutenue qu'en région (+ 11,0 %).

Cette augmentation des embauches ne se répercute pas sur les effectifs permanents qui se stabilisent tandis que ceux de l'intérim chutent (- 2,0 %) ce trimestre. Au total, les effectifs salariés baissent (- 0,1 %), alors qu'ils sont en hausse en région (+ 0,2 %).

Les pertes d'effectifs salariés dans les services (- 0,8 %) et la construction (- 0,4 %) sont compensées par les gains dans le commerce (+ 0,8 %) et l'industrie (+ 0,7 %).

Néanmoins, le nombre de salariés dans le département dépasse son niveau d'avant crise (+ 0,5 %).

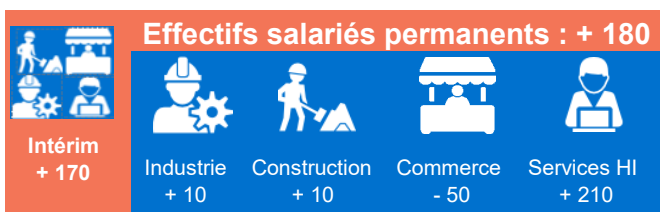
La Saône-et-Loire voit son nombre d'embauches de longue durée progresser ce trimestre (+ 12,4 %), hausse plus soutenue qu'en région (+ 11,0 %).

Cette augmentation se répercute respectivement sur les effectifs salariés permanents (+ 0,1 %) et ceux de l'intérimaire (+ 5,2 %).

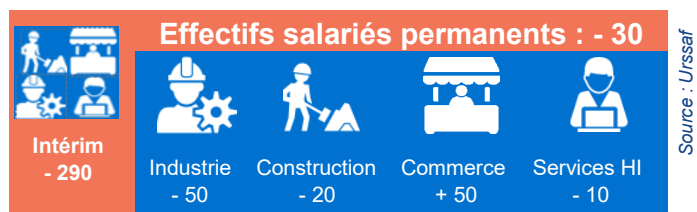
Par conséquent, le nombre de salariés total augmente en Saône-et-Loire (+ 0,4 %) ce trimestre, plus fortement qu'en région (+ 0,2 %). Ainsi, le département en profite pour voir ses effectifs salariés dépasser le niveau d'avant crise (+ 0,8 %).

Le commerce (+ 0,4 %) et les services hors intérim (+ 0,1 %) compensent les pertes de la construction (- 0,3 %) et de l'industrie (- 0,1 %).

Yonne : l'intérim repart



Source : Urssaf



Source : Urssaf

La conjoncture étant plus favorable aux embauches, le département en profite pour voir celles-ci progresser (+ 5,1 %). Il s'agit cependant du département ayant la plus faible augmentation en termes de volume d'embauches sur l'ensemble de la région (+ 11,0 %).

L'impact des embauches sur les effectifs permanents est immédiat et engendre une progression de ce dernier ce trimestre (+ 0,3 %). Cette hausse est conjuguée à celle de l'intérim qui progresse de 3,8 %. Il en résulte une hausse du nombre total de salariés (+ 0,5 %), plus forte qu'en région (+ 0,2 %). Le département ne retrouve pourtant son niveau d'avant crise (- 0,9 %).

C'est le secteur des services hors intérim (+ 0,7 %) qui est le principal vecteur de la hausse de l'emploi total ce trimestre et qui permet de compenser la baisse du commerce (- 0,3 %).

La conjoncture étant plus favorable aux embauches de longue durée, le Territoire de Belfort voit celles-ci progresser (+ 4,6 %), à un rythme moins soutenu qu'en région (+ 11,0 %).

L'impact n'est pas visible sur les effectifs salariés permanents qui diminuent (- 0,1 %). Les effectifs intérimaires chutent également (- 16,6 %). Il en résulte ce trimestre une diminution de du nombre de salariés (- 1,0 %) alors qu'il est en hausse en région (+ 0,2 %).

Ce trimestre, seul le secteur du commerce gagne des postes (+ 1,0 %). La construction (- 1,0 %), l'industrie (- 0,7 %) et les services (- 0,1 %) font face à des pertes de postes.

Ainsi, le département ne retrouve pas son niveau d'avant crise (- 4,5 %).